



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCOLARISATION DES ÉLÈVES SPORTIFS ENGAGÉS DANS UN PARCOURS D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU



VADE-MECUM À L'USAGE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES



PRÉFACE

Pour l'académie de Dijon

Plus de 400 élèves sportifs de haut niveau sont scolarisés dans l'académie de Dijon. Ils sont accueillis dans l'ensemble des collèges et lycées, parfois regroupés dans certains établissements scolaires. Leurs résultats aux examens sont excellents.

La réussite des sportifs de haut niveau (SHN) se conçoit à l'aune de la réussite d'un double projet : la haute performance sportive et la réussite éducative et scolaire. Cette dernière est avant tout le fruit de leur travail. Elle trouve aussi sa source dans l'engagement de l'ensemble des acteurs à leurs côtés (chefs d'établissement, professeurs, entraîneurs...) et dans la qualité des partenariats entre établissements, les fédérations sportives, le CREPS et le comité régional olympique et sportif.

À quelques mois de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, évènement majeur pour notre pays, je soutiens en effet tout ce qui peut concourir à la réussite sportive, scolaire et éducative de nos jeunes espoirs.

Dans une démarche d'amélioration de l'accompagnement de ces élèves à besoins spécifiques, ce vade-mecum délivre des informations claires et des propositions avisées à destination de toutes celles et de tous ceux qui placent leur énergie au service d'une scolarisation réussie des élèves sportifs de haut niveau.



Nathalie Albert-Moretti, Rectrice d'académie

Pour le Centre de Ressources d'Expertise de la Performance Sportive (CREPS)

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a élaboré un projet de transformation du sport de haut niveau pour engager la France dans une culture du résultat et de la performance durable pour les JOP de Paris 2024.

Aujourd'hui le déploiement territorial est effectif. Il se traduit par le transfert des compétences du Sport de Haut Niveau de la DRDJSCS vers le CREPS avec la création de la « Maison de la Performance » pour porter le projet national « Ambition Bleue ». Notre établissement devient le pilote du sport de la haute performance dans notre Région.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, Bruno LECKI qui est le Responsable Régional de la Haute Performance et trois Conseillers de Haut Niveau et de Haute Performance ont été recrutés pour renforcer le département haut niveau du CREPS.

Nous sommes prêts pour assumer cette nouvelle mission d'accompagnement des Sportifs de Haut Niveau et plus particulièrement ceux du « Cercle de la Haute Performance » dont la liste est établie en fonction des résultats sur les épreuves internationales de référence : Jeux Olympiques, Championnats du Monde et Championnats d'Europe. Cet accompagnement, dit à 360°, est organisé selon 4 axes stratégiques : l'optimisation de la performance, l'accompagnement paralympique, l'analyse de la performance et le suivi socio professionnel.

La Maison de la Performance contribuera aussi à l'évaluation des structures labélisées en fonction des nouveaux Parcours de Performance Fédéral des Directions Techniques Nationales des Fédérations.

Bravo pour ce document d'information à destination des chefs d'établissement qui doit permettre de préparer au mieux l'environnement du sportif afin qu'il performe.

Pascal BONNETAIN, Directeur du CREPS Bourgogne Franche Comté

Pour le Comité Régional Olympique et Sportif Bourgogne-Franche-Comté (CROS)

Le Comité Régional Olympique et Sportif Bourgogne-Franche-Comté (CROS) a pour mission de représenter le mouvement sportif et de défendre ses intérêts dans tous les domaines le concernant. Il a notamment pour objectif de soutenir les ligues et comités régionaux et les clubs sportifs qui les composent au profit de leurs licenciés, qu'il s'agisse de pratique de loisir pour tous ou de sport de compétition.

S'agissant de la compétition et du sport de haut niveau, l'accès aux plus hautes performances nécessite un fort investissement de la part des sportives et des sportifs qui souhaitent les atteindre, mais aussi de la part de leur famille et leur entourage.

Pour aider les jeunes engagés dans cette quête de réussite, le CROS a mené une enquête auprès des sportifs qui s'entraînent actuellement au sein des structures d'entraînement des Parcours de Performances Fédérales des fédérations, ainsi qu'auprès des entraîneurs et responsables de ces structures, mais aussi auprès des chefs d'établissements scolaires qui les accueillent. L'objectif de cette enquête était d'identifier les points qui pourraient faciliter leurs parcours de réussite sportive, scolaire, sociale et de santé.

Pour la plupart, les jeunes, qui ambitionnent de réaliser des performances au plus haut niveau, sont scolarisés. Aussi, avec le Corps d'inspection en EPS de l'Académie de Dijon, nous avons ciblé, suite à l'analyse des réponses à l'enquête, les points de vigilance à destination des chefs d'établissement et des équipes éducatives, afin d'avoir les mêmes objectifs de réussite. Ce vade-mecum est le résultat de cette collaboration.

Pour une région encore plus sportive !

Pour une région formatrice de futurs champions !

Pour une région qui brille par ses performances et par ses réussites sportives et scolaires, grâce à l'engagement de tous !

Parce qu'ils participent activement et avec beaucoup d'enthousiasme à cette démarche, nous remercions, au nom de tous les jeunes sportifs de la région, les équipes du Corps d'Inspection en EPS de l'Académie de Dijon ainsi que les Chefs d'établissements et leurs équipes éducatives.

Chrystel MARCANTOGNINI, Présidente
André COUPAT, responsable de la commission « parcours de réussite des sportifs »

Pour l'inspection pédagogique régionale EPS

Qu'est - ce qu'un élève sportif de haut niveau ? Suffit-il de jouer à un niveau national (voire international) pour être considéré comme « sportif de haut niveau » ? Quelles différences existe - t - il entre une section sportive scolaire, une section d'excellence sportive et un pôle de haut niveau ? Qui décide du statut « haut niveau » de l'élève ? Quels sont les besoins spécifiques des élèves SHN ? Comment et avec qui travailler pour accompagner au mieux les élèves sportifs de haut niveau ?

Ce vade-mecum a pour vocation de répondre aux questions précédemment soulevées. Il a été réalisé avec l'aide de plusieurs chefs d'établissements disposant d'une expérience avérée dans l'accueil et le suivi des élèves sportifs de haut niveau, ainsi qu'avec nos partenaires du CROS et du CREPS. Le document ne se veut pas prescriptif : la complexité de pilotage d'un établissement scolaire amène à accorder une attention particulière à chaque élève (sportif ou non) et conduit à mettre en œuvre une politique éducative singulière et adaptée au contexte local.

Nous espérons que ce vade-mecum pourra aider les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques à trouver des solutions, avec l'aide des corps d'inspection, pour permettre une personnalisation des parcours et ainsi prendre en compte les besoins spécifiques des élèves sportifs de haut niveau.

Julien METZLER – IA-IPR EPS

INTRODUCTION

En milieu scolaire, l'accès au haut niveau sportif peut schématiquement être représenté par un fonctionnement pyramidal à trois étages :



1) Les élèves des sections sportives scolaires (SSS) :

Les sections sportives scolaires constituent un dispositif complémentaire de l'enseignement obligatoire de l'EPS et permettent une spécialisation dans un (ou plusieurs) sport(s) à hauteur de 3 heures minimum par semaine. Elles sont, en théorie, ouvertes à tous les élèves sans exigence de niveau sportif. Elles contribuent au projet d'établissement et sont destinées aux élèves du secteur géographique (des dérogations à la carte scolaire sont possibles, à la marge, au motif de "parcours particulier" et ce, dans la limite des places disponibles de l'établissement).

2) Les élèves des sections d'excellence sportive (SES) :

Les sections d'excellence sportive sont destinées aux élèves ayant les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession au haut niveau (sans être officiellement considérés comme sportifs de haut niveau). Un recrutement au-delà du secteur géographique est permis, en nombre limité. La liste des élèves retenus pour entrer dans ce dispositif est établie par les fédérations sportives ou leurs ligues régionales à partir d'indicateurs définis par l'ensemble des partenaires : niveau et résultats sportifs, motivation, dossier scolaire, etc...

En résumé, les SES se distinguent des SSS selon les éléments suivants :

Section sportive scolaire	Projet d'établissement	Dispositif destiné aux élèves de secteur de recrutement	Dispositif ouvert à tous (sans exigence de niveau sportif)
Section d'excellence sportive	Projet de ligue sportive (PPF : Projets de Performance Fédéraux)	Dispositif permettant un recrutement au-delà du secteur géographique (places limitées)	Niveau régional à national (capacité des élèves à intégrer les programmes haut-niveau)

3) Les élèves relevant des structures des programmes d'excellence et d'accession au Haut Niveau (H.N) :

La note de service N°DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 définit le champ des sportifs concernés :

- a) les sportifs(ives) inscrit(e)s sur les listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
- b) les sportifs(ives) inscrit(e)s sur la liste des sportifs(ives) Espoirs et sur la liste des sportifs(ives) des collectifs nationaux;
- c) les sportifs(ives) ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère chargé des sports ;
- d) les sportifs(ives) des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs(ives) professionnel(le)s disposant d'un contrat de travail ;
- e) les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.

Dans la suite de ce document et pour plus de facilité de lecture, le terme « sportif de haut niveau » (SHN) est utilisé pour tous les sportifs concernés par les points a) à e).

Les élèves mentionnés dans une de ces catégories peuvent fournir une attestation du ministère en charge des sports, téléchargeable sur le PSQS (Portail de Suivi Quotidien du Sportif).

Certains élèves SHN peuvent s'entraîner encore dans leur club. D'autres sont susceptibles d'être dans les structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de Performance Fédéral (PPF), liste ci-dessous :

- 9 structures d'excellence ;

AÉRONAUTIQUE	PÔLE FRANCE AÉRONAUTIQUE DIJON
FOOTBALL	CFCP - AJ AUXERRE
FOOTBALL	CFCP - DIJON FOOTBALL COTE-D'OR
HANDBALL	CFCP HANDBALL FEMININ - JDA DIJON HAND - CREPS DIJON
HANDBALL	PÔLE ESPOIR HANDBALL MASCULIN CREPS DIJON (SITE EXCELLENCE)
LUTTE	PÔLE FRANCE RELÈVE MIXTE - LUTTE CREPS DIJON
SKI NAUTIQUE	CENTRE RESSOURCES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE SKI NAUTIQUE D'ARC-SUR-TILLE
TIR À L'ARC	CENTRE NATIONAL - ARC À POULIES
TIR À L'ARC	PÔLE FRANCE RELÈVE MIXTE - TIR À L'ARC CREPS DIJON

- 27 structures d'accession ;

ATHLÉTISME	CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT TERRITORIAL MIXTE - ATHLÉTISME DIJON
ATHLÉTISME	POLE ESPOIR MIXTE - ATHLÉTISME DIJON
BASKET-BALL	CFCP - SEMSL ELAN CHALON BASKET
BASKET-BALL	CFCP - JDA DIJON BOURGOGNE BASKET
BASKET-BALL	POLE ESPOIR BASKET DIJON
CANOË-KAYAK	PÔLE ESPOIR MIXTE - CANOË KAYAK CREPS DIJON
CYCLISME	PE CYCLISME CREPS DIJON
CYCLISME	PE RÉGIONAL CYCLISME - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ESCRIME	CREFED MIXTE - ESCRIME ÉPÉE NEVERS
FOOTBALL	PÔLE ESPOIR MASCULIN - FOOTBALL CREPS DIJON
GOLF	CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT GOLF - LIGUE BFC
GYMNASTIQUE	PÔLE ESPOIR FÉMININ - GYMNASTIQUE ARTISTIQUE CREPS DIJON
GYMNASTIQUE	PÔLE ESPOIR MASCULIN - GAM MONTCEAU LES MINES
HALTÉROPHILIE	PE HALTÉROPHILIE CREPS DIJON
HANDBALL	PÔLE ESPOIR FEMININ - HANDBALL CREPS DIJON SITE ACCESSION
HANDBALL	PÔLE ESPOIR MASCULIN - HANDBALL CREPS DIJON SITE ACCESSION
JUDO	PÔLE ESPOIR MIXTE - JUDO CREPS DIJON
KARATÉ	CLUB ÉLITE CHEVIGNY ST SAUVEUR
LUTTE	DRAHN - BFC
NATATION	CENTRE D'ACCESSION ET DE FORMATION MIXTE - NATATION COURSE CREPS DIJON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (SITE DIJON)
NATATION	CENTRE D'ACCESSION ET DE FORMATION MIXTE - NATATION COURSE CREPS DIJON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (SITE CHALON-SUR-SAONE)
ROLLER ET SKATEBOARD	PÔLE ESPOIR MIXTE - ROLLER COURSE - CREPS DIJON
RUGBY	ACADÉMIE MIXTE - RUGBY CREPS DIJON
SPORT ADAPTÉ	PERF SPORT ADAPTÉ - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
TENNIS	CENTRE FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEMENT MIXTE - TENNIS BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ (ANTENNE CREPS DIJON)
TENNIS DE TABLE	PE TENNIS DE TABLE MIXTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En cas de doute sur le statut d'un élève SHN, il est possible de prendre l'attache du CREPS ou du Rectorat.
(Voir la liste des contacts en fin de document).

Le fait d'être considéré officiellement comme sportif de haut niveau permet l'affectation prioritaire dans un établissement scolaire ainsi que des aménagements de la scolarité et des examens.

Important : l'allègement des horaires obligatoires n'est pas autorisé. Les élèves doivent bénéficier de toutes les heures d'enseignements prévues pour le niveau de classe concerné (y compris en EPS).

Ainsi, il convient de travailler sur la personnalisation et l'individualisation des parcours afin de permettre une réussite de l'élève au double projet : recherche de la haute performance sportive et réussite éducative et scolaire. Ce vade-mecum s'adresse à cette dernière catégorie d'élève, les sportifs de haut niveau (SHN).

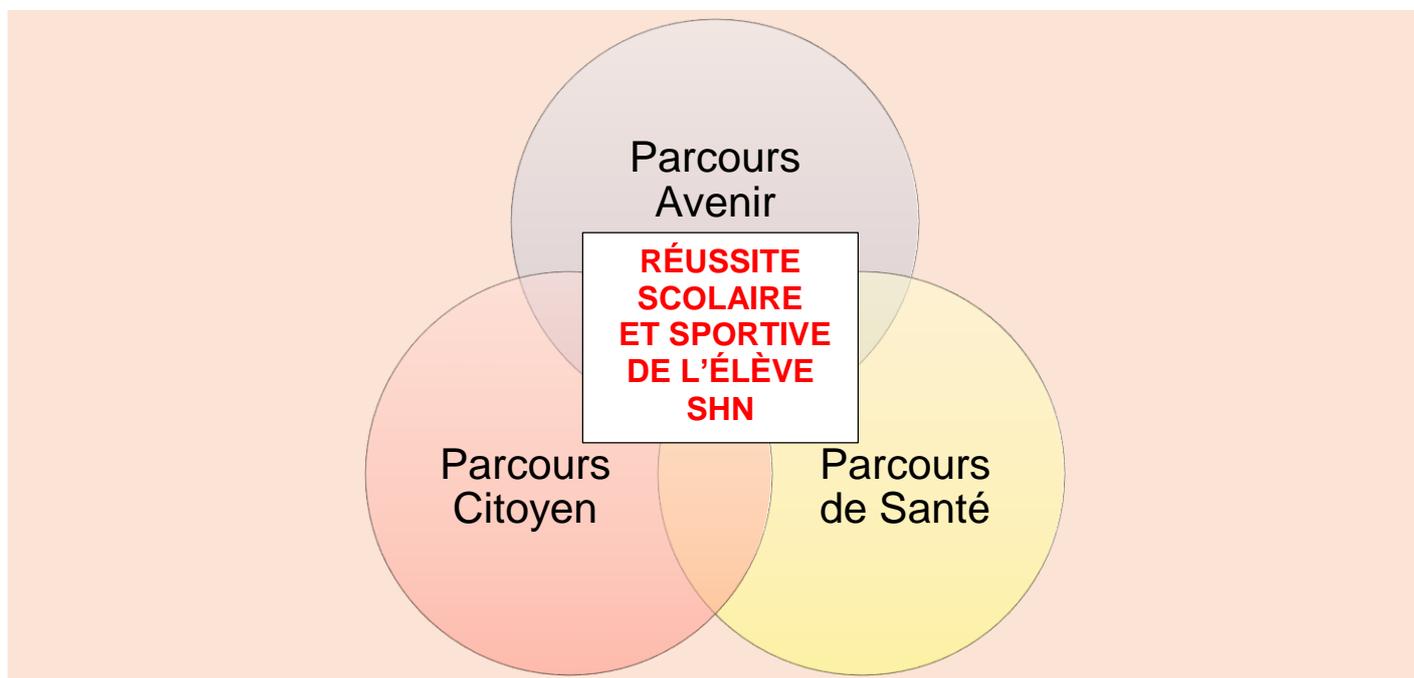
La réussite sportive et scolaire des élèves SHN peut s'envisager en mettant en évidence la contribution respective prioritairement à trois parcours éducatifs : parcours avenir, parcours citoyen et parcours de santé. (Si le parcours d'éducation artistique et culturelle reste important pour la formation globale de chaque individu, il apparaît moins prioritaire pour la réussite actuelle et future du SHN.)

Ces parcours éducatifs mis en place progressivement depuis la rentrée 2015, permettent de suivre le travail de l'élève dans ces différents domaines tout au long de sa scolarité, dans une démarche curriculaire qui prend appui sur les programmes et sur les différents dispositifs pédagogiques. Ils se concrétisent par l'acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'élève afin de lui permettre de s'approprier son propre parcours. **Ces parcours se colorent de manière spécifique pour les élèves SHN.**

→ Le parcours « avenir » permet à chaque élève de construire progressivement son orientation. Celle-ci doit être choisie, compatible avec les impératifs de la haute performance, et doit nécessairement tenir compte du double projet.

→ Une attention particulière au parcours de santé est également requise. La santé doit être abordée dans ses trois dimensions : santé physique, morale, sociale. La charge d'entraînement et le stress associé aux exigences de performance exigent un suivi régulier et un accompagnement spécifique afin de prévenir des risques psychosociaux et concourir au bien-être des élèves.

→ Enfin, un accompagnement dans le parcours citoyen est fondamental afin de viser la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement (prévention des violences diverses spécifiques au milieu sportif...).



Vous trouverez, dans la suite de ce document, différentes préconisations, remédiations, ou points de vigilance, à appréhender comme autant de pistes de réflexion à contextualiser en fonction des spécificités de chaque établissement. Ces éléments de réflexions sont regroupés en trois parties :

- Organisation de l'établissement ;
- Actions à destination de l'équipe éducative ;
- Actions et projets réalisés avec les élèves.

1) ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

POINTS CLÉS	CONSTATS	PRECONISATIONS - REMÉDIATIONS POINTS DE VIGILANCE
EMPLOI DU TEMPS	<p>→ Des efforts faits pour adapter les emplois du temps aux contraintes des sportifs.</p> <p>→ Une optimisation possible même si des compromis sont parfois inévitables.</p>	<p>→ Aménager l'emploi du temps en tentant de prendre en compte les horaires d'entraînement, de compétition et de récupération.</p> <p>→ Pour cela, il est nécessaire d'identifier les SHN, les regrouper pour prendre en compte leurs besoins et optimiser l'emploi du temps.</p> <p>ATTENTION : Aménager ≠ Alléger Les élèves doivent bénéficier de toutes les heures d'enseignement. Différentes possibilités permettent une adaptation. (Exemple en EPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annualisation possible : enseignement massé sous forme de stage • Programmation : choix des APSA adapté au projet de l'élève (Musclation en C.A 5 par exemple)
COMMUNICATION	<p>→ Des sources d'informations multiples et juxtaposées</p> <p>→ Des temps de communications parfois insuffisants, souvent trop informels</p> <p>→ Des élèves qui se sentent parfois peu considérés</p>	<p>→ Créer un groupe de suivi et envisager des temps de concertation entre les acteurs : équipe de direction, médecin scolaire et infirmier(e), professeur(e)s, CPE, psy-EN, AED et partenaires sportifs.</p> <p>→ Avoir un référent SHN au sein de l'établissement (capable de faire le lien entre le secteur sportif et le secteur scolaire et de centraliser les informations) (CPE, professeur EPS...)</p> <p>→ Recruter un AED au profil sportif pour accompagner les SHN</p> <p>→ Mettre en valeur les résultats sportifs, les projets et l'engagement des élèves SHN pour toute la communauté éducative (tableau d'affichage, environnement numérique de travail (ENT), journal de l'établissement...)</p>
INTERNAT RESTAURATION	<p>→ Places limitées à l'internat</p> <p>→ Répartition des places garçons/filles parfois inéquitable</p> <p>→ Ouverture limitée (entraînements tardifs / week-end / vacances)</p> <p>→ Restauration : quantité parfois insuffisante</p> <p>→ Menu parfois non adapté à la charge d'entraînement</p>	<p>→ Faciliter l'accès aux internats pour les SHN</p> <p>→ Dans la mesure du possible, adapter le fonctionnement de l'internat : repas décalés, accès en journée pour faciliter la récupération, ouverture le week-end et pendant les vacances scolaires.</p> <p>→ Adapter l'alimentation en fonction des besoins (quantité et qualité) si possible.</p> <p>→ Impliquer les élèves SHN dans des commissions permettant la mise en évidence de leurs besoins.</p>

POINTS CLÉS	CONSTATS	PRECONISATIONS - REMÉDIATIONS POINTS DE VIGILANCE
OFFRE DE FORMATION	<p>→ Une orientation parfois par défaut</p> <p>→ Des choix très réduits pour la voie professionnelle</p> <p>→ Des adaptations complexes lors des périodes de formation en entreprise</p>	<p>→ Veiller à maintenir un choix entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle : pour une orientation personnelle construite.</p> <p>→ Voie GT : dans la mesure du possible, permettre le même accès que les autres élèves aux différents enseignements de spécialités.</p> <p>→ Ouvrir le panel de choix au niveau de la voie professionnelle.</p> <p>→ Voie professionnelle : envisager des aménagements lors des périodes de formation en milieu professionnel.</p>
AIDES DIVERSES	<p>→ TRANSPORT : Temps conséquent passé dans les transports</p> <p>→ BUDGET : Coût très important pour les familles de tous les frais additionnés pour suivre une scolarité tout en s'entraînant (Internat + transport + lycée + équipement...)</p> <p>→ ACCES AU MATERIEL</p>	<p>→ Travailler à la réduction des temps de transport en coopérant avec les différents partenaires, et en adaptant les emplois du temps.</p> <p>→ Veiller aux inégalités « matérielles et financières » d'accès à une pratique intensive (bourse, fond social...)</p> <p>→ Faciliter l'accès aux équipements informatiques (ouverture salle...)</p> <p>→ Faciliter l'accès au CDI.</p>

2) ACTIONS A DESTINATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

POINTS CLÉS	CONSTATS	PRECONISATIONS - REMÉDIATIONS POINTS DE VIGILANCE
FORMATION	<p>→ Manque de considération des élèves sportifs de la part de certains enseignants se traduisant par un manque d'écoute, de suivi, de mise en œuvre de rattrapages et d'individualisation</p> <p>→ Certains sportifs peuvent parfois se croire tout permis</p> <p>→ Manque d'informations sur les besoins spécifiques des SHN</p> <p>→ Des contraintes internes et externes qui nuisent parfois à la disponibilité des équipes</p>	<p>→ Travailler sur l'amélioration de la considération réciproque élèves SHN - équipe éducative. (S'intéresser aux résultats obtenus, possibilité d'assister aux évènements...)</p> <p>→ Sensibiliser et former les équipes éducatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux besoins spécifiques des SHN : fatigue, récupération, suivi, rattrapage, écoute, santé physique, psychologique et sociale, gestion du temps... ; - aux procédures pédagogiques particulières : enseignement massé, évaluation différée, soutien, rattrapage des cours, cours en distanciel synchrone ou asynchrone. <p>Qui peut intervenir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des anciens élèves de l'établissement (témoignages...) • Les cadres techniques sportifs • Les cadres du CREPS • Les membres du comité régional olympique et sportif (CROS) • Les médecins des fédérations sportives • Les corps d'inspection <p>Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation à initiative locale pour l'équipe éducative (demande du chef d'établissement via AIRBNL) • Formation spécifique de l'équipe médicale et/ou de direction sur les besoins des sportifs (santé, soins, alerte douleurs, nutrition, aide à la gestion de l'isolement familial et amical auquel les élèves SHN sont soumis quand ils doivent s'éloigner de chez eux pour intégrer une structure d'entraînement...) <p>→ Faire vivre le groupe de suivi avec des temps de concertation réguliers entre les acteurs : équipe de direction, médecin scolaire et infirmier(e), professeur(e)s, CPE, psy-EN, AED et partenaires sportifs.</p>
EVALUATION / EXAMEN / ORIENTATION	<p>→ Des questionnements des professeurs, des élèves, des familles quant à la valorisation du parcours des élèves SHN en EPS</p>	<p>→ Examen : la période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée jusqu'à l'année de la session de l'examen à laquelle il se présente.</p> <p><u>Baccalauréat général et technologique</u> : (Circulaire du 26-09-2019) <u>Baccalauréat professionnel</u> : (Circulaire du 29-12-2020)</p> <p>En EPS, les SHN bénéficient de modalités d'évaluation adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée ; - les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés sur le cycle terminal. <p style="color: red;">Pour toutes ces questions, prendre contact avec les conseillers techniques départementaux EPS.</p> <p>→ Orientation : mentionner le double parcours et le statut SHN dans les fiches avenir « parcoursup » (dans la partie « avis du chef d'établissement ») afin de favoriser l'affectation dans l'enseignement supérieur.</p>

3) ACTIONS ET PROJETS REALISES AVEC LES ELEVES

POINTS CLÉS	CONSTATS	PRECONISATIONS - REMÉDIATIONS POINTS DE VIGILANCE
PARCOURS AVENIR	<p>→ Difficultés d'adaptation des élèves SHN à un nouveau rythme et à une nouvelle organisation du temps</p> <p>→ Des difficultés pour rattraper les cours « manqués » suite à des compétitions</p>	<p><u>Afin de favoriser la réussite scolaire, il est possible de :</u></p> <p>→ Organiser un soutien méthodologique : apprendre à l'élève à gérer son temps, tenir un planning (module d'accompagnement individuel ou collectif) ;</p> <p>→ Organiser un soutien disciplinaire (soutien scolaire, tutorat élève, tutorat AED) ;</p> <p>→ Créer des procédures opérationnelles pour faciliter le rattrapage des cours (tutorat élèves, photocopies, ENT, enregistrement des cours...)</p> <p><u>En EPS :</u></p> <p>→ Aménager les cours par une adaptation (diminution) de la charge de travail (sur une leçon non évaluée, avant ou après une compétition, confier l'encadrement de l'échauffement, des étirements, la tenue de rôles sociaux...)</p> <p>→ Aménager la date des CCF au regard du calendrier des compétitions sportives.</p> <p><u>Pour accompagner et guider les élèves SHN dans la construction de leur projet d'orientation :</u></p> <p>→ Prévoir des entretiens individuels réguliers ;</p> <p>→ Faciliter ou organiser au sein de l'établissement la bi-qualification (obtention de diplôme fédéraux, diplômes état...) ;</p> <p>→ Accompagner vers l'orientation en STAPS et l'ensemble des métiers du sport et du corps (enseignement, entraînement, santé, management, commerce, protection de la personne...)</p>
PARCOURS SANTÉ	<p>→ Difficulté à gérer le double projet (charge mentale et physique)</p> <p>→ Stress, repli sur soi, peuvent-être causés par un éloignement familial et amical mal vécu par le jeune sportif et un manque de repères</p> <p>→ Méconnaissance des acteurs de soin et de prévention</p>	<p>Afin de favoriser le bien-être physique, mental, social :</p> <p>→ Mettre en place un accompagnement individuel sur la gestion du stress, de la pression et de l'échec, suivi psychologique, préparation mentale... ;</p> <p>→ Proposer des projets, soirées à thème, conférences sur des problématiques spécifiques : gestion de la fatigue, alimentation, récupération, démarches en cas de problème, santé, soins, alerte douleurs, nutrition ;</p> <p>→ Faciliter l'identification et l'accessibilité par les sportifs des personnels de soin et de santé (infirmiers, psychologue scolaire...) : augmenter le nombre de créneaux pour les prises de RDV par exemple.</p>
PARCOURS CITOYEN	<p>→ Des relations parfois négatives avec les autres sportifs (malveillance, conflits, jalousie, harcèlement...) et / ou avec les autres élèves</p>	<p>→ Proposer des actions éducatives et préventives sur la vie à l'internat ou au sein de l'établissement (bizutage, homophobie, harcèlement...)</p> <p>→ Travailler sur des projets communs élèves SHN et élèves non sportifs pour mieux se connaître, mieux vivre et travailler ensemble.</p> <p>→ Mettre en œuvre des actions (visites, rencontres, formation...) permettant d'améliorer la communication entre entraîneurs et équipe pédagogique.</p>

TEXTES OFFICIELS

- ❖ INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.
<https://www.sports.gouv.fr/organisation/publications/bulletin-officiel-jeunesse-et-sports-et-documents-opposables/article/documents-opposables-sports>
- ❖ EPS au baccalauréat général et technologique : Circulaire du 26-9-2019 (NOR : MENE1925744C)
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo36/MENE1925744C.htm>
- ❖ EPS au baccalauréat professionnel : Circulaire du 29-12-2020 (NOR : MENE2037057C)
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40116
- ❖ Sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive : Circulaire du 10 avril 2020 (NOR : MENE2009073C)
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39605

PRINCIPAUX RESPONSABLES A CONTACTER

RECTORAT :

- Julien METZLER (IA-IPR EPS, en charge des dossiers : sections sportives scolaires, section d'excellence sportive et sport de haut niveau) : Julien.Metzler@ac-dijon.fr
- Laetitia IMBERT (chargée de missions auprès des IA IPR EPS) : Laetitia.Jacot@ac-dijon.fr
- Christophe BOURSE (CT EVS, en charge du dossier internat) pôle établissements et vie scolaire : Christophe.Bourse@ac-dijon.fr
- Benoît CLAIR (Chargés de mission égalité filles garçons et lutte contre les discriminations, Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne pôle établissements et vie scolaire) : Benoit.Claire@ac-dijon.fr
- Conseillers techniques départementaux EPS :
21 : Benoît MAURICE cteps21@ac-dijon.fr
58 : Philippe PARET philippe.paret@ac-dijon.fr
71 : Jean-Marie BOUDARD conseillertechniqueeps71@ac-dijon.fr
89 : Éric SOEUVRE cteps89@ac-dijon.fr

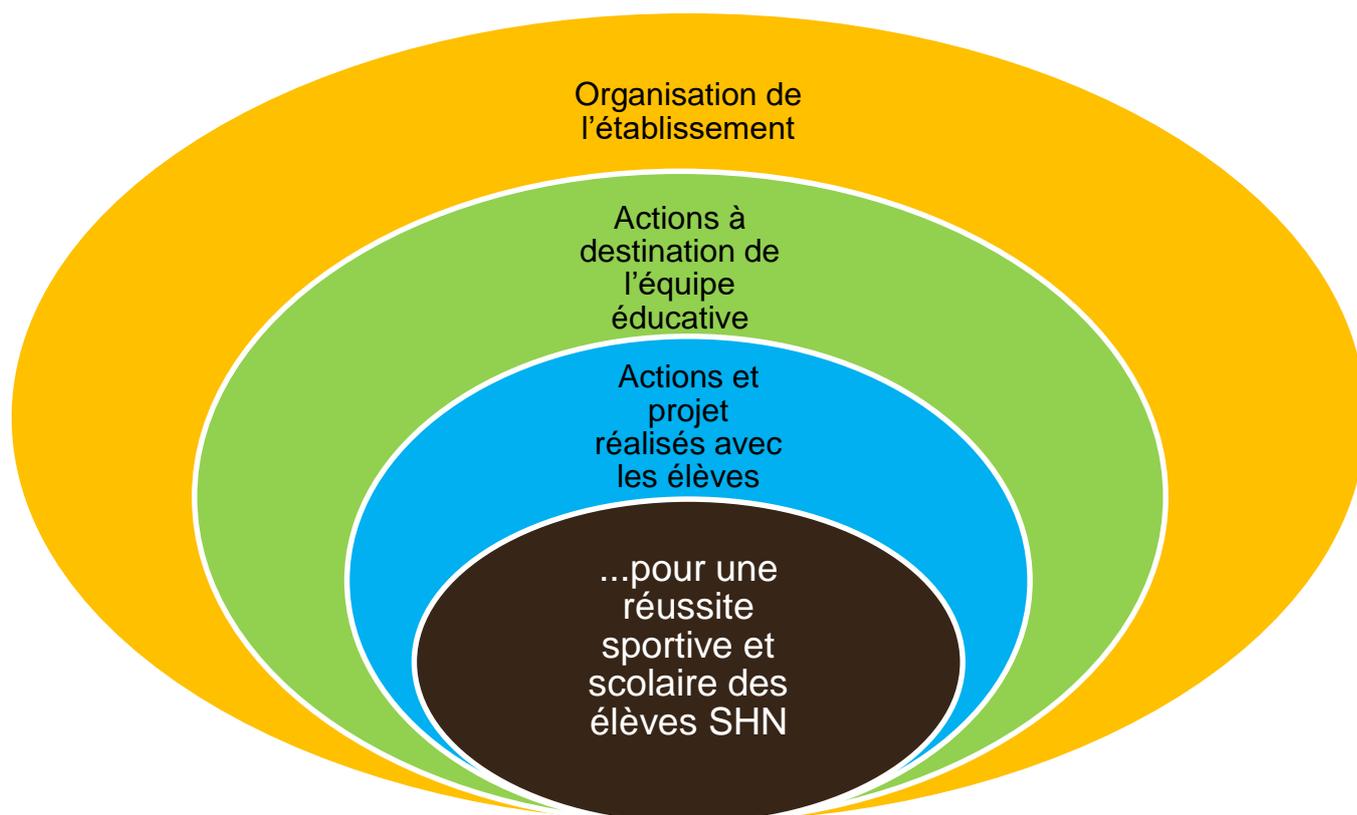
CREPS :

- Bruno LECKI (Responsable Régional Haute Performance) : bruno.lecki@creps-dijon.sports.gouv.fr
- Audrey MARTIN (Conseillère haut niveau haute performance en charge du suivi socio professionnel des SHN) : audrey.martin@creps-dijon.sports.gouv.fr – 03.80.40.76.11

CROS :

- Richard BIDET : richardbidet@franceolympique.com

EN RESUME



ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT	ACTIONS A DESTINATION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE	ACTIONS ET PROJETS RÉALISÉS AVEC LES ÉLÈVES
<p>Emploi du temps : aménagement, regroupement, anticipation</p> <p>Communication : suivi, concertation, mise en valeur</p> <p>Internat : accessibilité, ouverture journée, week-end et vacances</p> <p>Restauration : adaptée à différents niveaux : services décalés / quantité / qualité</p> <p>Offre de formation : ouverte, permettant un vrai choix (voie générale, technologique, professionnelle, spécialités)</p> <p>Transport : organisé pour limiter une perte de temps</p> <p>Budget : vigilance et étude des aides possibles en cas de besoin</p> <p>Accès au matériel : ouverture de salles de travail, accès CDI...</p>	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux besoins spécifiques des SHN : fatigue, récupération, suivi, rattrapage, écoute, santé physique, psychologique et sociale, gestion du temps... ; - aux procédures pédagogiques particulières : enseignement massé, évaluation différée, soutien, rattrapages des cours, cours en distanciel (synchrone ou asynchrone) <p>Travail sur l'amélioration de la considération réciproque élèves SHN - équipe éducative</p> <p>Concertations régulières</p> <p>Évaluation aux examens adaptée, orientation facilitée dans l'enseignement supérieur</p>	<p>Parcours avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien méthodologique Soutien disciplinaire Aide au rattrapage de cours Aménagement de l'enseignement Aménagement des évaluations Accompagnement au niveau de l'orientation <p>Parcours santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement individuel et collectif (gestion du stress, de la pression et de l'échec, suivi psychologique, préparation mentale...) Identification et accessibilité par les sportifs des personnels de soin et de santé <p>Parcours citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions éducatives et préventives (bizutage, homophobie, harcèlement...) Collaboration entre élèves SHN et élèves non sportifs Rencontre et communication entre entraîneurs et équipe pédagogique